

**AVIS PUBLIC**

**CONSULTATION ÉCRITE  
DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous relativement au règlement de zonage numéro 2009-U53 et ses amendements et au règlement de lotissement 2009-U54 seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance du 15 décembre 2020 :

Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
2020-0204	Lots projetés 6 402 778 et 6 402 779 du cadastre du Québec	Ht 250	<p>Lotissement et implantation existante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 3,58 mètres de la ligne arrière au lieu d'une distance minimale de 6 mètres;</li> <li>• la création d'un lot déjà bâti d'une superficie de 685,7 mètres carrés au lieu d'une superficie minimale de 800 mètres carrés;</li> <li>• la création d'un lot déjà bâti dont la ligne latérale gauche à une profondeur de 24,46 mètres et dont la ligne latérale droite à une profondeur de 30,52 mètres au lieu d'une profondeur minimale de 45 mètres.</li> </ul>
2020-0195	5247, route 329 Nord	Cs 998	<p>Garage détaché existant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'implantation est en partie dans la cour avant et sur un terrain ayant une pente inférieure ou égale à 15 % est à une distance de 5,21 mètres de la ligne de lot avant au lieu d'une distance minimale de 15 mètres.</li> </ul>
2020-0205	Lot projeté 6 396 899 du cadastre du Québec	Ha 318 et Vc 306	<p>Lotissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la création d'un lot d'une largeur de 25 mètres au lieu d'une largeur minimale de 50 mètres.</li> </ul>

2. Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, toute personne intéressée peut se faire entendre relativement aux demandes de dérogations mineures pendant la consultation écrite d'une durée de 15 jours de la publication du présent avis public.
  3. Toute personne intéressée pourra faire parvenir ses questions et commentaires concernant les demandes de dérogations mineures, par écrit, au plus tard le 14 décembre 2020, à 17 heures, selon l'une ou l'autre des façons suivantes :
    - Par la poste aux coordonnées suivantes :

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts  
a/s Service juridique et du greffe  
50, rue Saint-Joseph  
Sainte-Agathe-des-Monts, Québec J8C 1M9
- \*\*\* Attention aux délais postaux applicables \*\*\*
- Par courriel à l'adresse suivante : [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca)
4. Un rapport des questions et des commentaires reçus sera déposé au conseil municipal avant la prise de décision par rapport aux dérogations mineures.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 27 novembre 2020.

Me Stéphanie Allard, greffière